

**DE LA COMMUNE DE LEON**  
**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil  
**19**

Nombre de membres en exercice  
**19**

Nombre de membres ayant pris part à la délibération :  
**17**

Date de la Convocation :

14 SEPTEMBRE 2022

Date d'affichage :

23 septembre 2022

Objet de la délibération :

**DEL2022-071 – Travaux de requalification de l'Avenue du Lac - éclairage public approbation du plan de financement établi par le SYDEC et réalisation d'un emprunt SYDEC**

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt et Un Septembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Myriam LALLEMAND, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Francis LABOUDIGUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de requalification de l'Avenue du Lac vont démarrer, et qu'ils comprennent une partie d'éclairage public, avec enfouissement des réseaux, fourniture et pose de candélabres et armoires. Ces travaux prévoient la fourniture et la pose de 1 930 mètres de câbles dans des fourreaux enterrés, 46 candélabres de 8m de haut équipés d'un système de gestion de l'éclairage et 1 armoire. Il présente au Conseil Municipal le plan de financement des travaux à réaliser par le SYDEC. Il se décompose comme suit :

**ECLAIRAGE PUBLIC :**

- Montant estimatif TTC.....315 390.00 €
- TVA pré financée par le SYDEC.....49 357.00 €
- Montant HT .....266 033.00 €
- Subventions apportées par
- SYDEC .....146 318.00 €
- PART COLLECTIVITE.....119 715.00 €**

**MISE EN CONFORMITÉ E.P :**

- Montant estimatif TTC.....2 060.00 €
- TVA pré financée par le SYDEC.....322.00 €
- Montant HT .....1 738.00 €
- Subventions apportées par
- SYDEC .....1 043.00 €
- PART COLLECTIVITE.....695.00 €**

**BRANCHEMENT ELECTRIQUE ENEDIS**

- Montant estimatif TTC.....1 456.00 €
- TVA pré financée par le SYDEC.....233.00 €
- Montant HT .....1 223.00 €
- Subventions apportées par
- SYDEC .....245.00 €

CAS FACE.....  
**PART COLLECTIVITE.....**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché/Publié le 23/09/2022

ID : 040-214001505-20220921-DEL2022\_071-DE



**RECAPITULATIF :**

- Montant estimatif TTC.....318 906.00 €
- TVA pré financée par le SYDEC.....49 912.00 €
- Montant HT .....268 993.00 €
- Subventions apportées par
- SYDEC .....147 605.00 €
- CAS FACE.....978.00 €

**PARTICIPATION TOTALE DE LA COLLECTIVITE..120 410.00 €**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE :**

- D'adopter les travaux présentés ci-dessus pour un montant total de 120 410 € :
  - participation de la collectivité autorisée sur emprunt pour un montant de **120 410 €**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :